Tous les kiosques sont occupés militairement.

Le général Caillar a été inspecter les divers postes militaires.

Des patrouilles à pied et à cheval parcouraient les rues.

Une dizaine d'arrestations ont été opérées, ce qui porte à trente le nombre total des personnes arrêtées.

Parmi ces individus, il y a très peu de grévistes. Ces derniers sont calmes et paraissent étrangers aux divers incidents de la journée.

A la permanence, on n'a signalé aucun accident grave de personne.

Le procureur général et le procureur de la République étaient en permanence à la préfecture.

La fin de la nuit a été calme.

Bordeaux, 23 juin. — Le Conseil municipal a tenu cet après-midi une séance. Il a voté des mesures de nature à assurer, espère-t-on, la fin de la grève.

En même temps avait lieu à la Bourse du Travail, une réunion de grévistes, dans laquelle une délégation envoyée auprès du directeur de la Compagnie, a rendu compte de son entrevue.

Le directeur, en présence des négociations en cours avec l'autorité municipale, a demandé à la délégation de revenir le trouver ce soir à 8 h.

Des délégués se sont alors rendus auprès du maire pour prendre connaissance de la décision du Conseil municipal.

Ce soir, à 10 h., aura lieu une réunion générale de grévistes, dans laquelle sera votée une résolution définitive. La journée a été entièrement calme.

A MARSEILLE

Marseille, 23 juin. — La situation de la grève des omnibus reste à peu près la même.

On prête à la compagnie l'intention de faire sortir demain matin des voitures avec des auxiliaires munis de livrées.

Les grévistes s'opposeraient, dit-on, à cette sortie.

A CAUDRY

La chambre syndicale des ouvriers tullistes et similaires de Caudry, réunie en assemblée générale le dimanche 21 juin, en son local, rue Gambetta, salle Dupont-Lâtue, a voté à l'unanimité des 4 à 500 personnes présentes la continuation de la grève de la maison Breard et Cie, fabricants de guipures, grève motivée par une baisse de salaire imposée aux ouvriers.

Conseil de Préfecture

L'affaire dite des Entrepreneurs

Le Conseil de Préfecture présidé par M. Facon, assisté par MM. Ricard et Salmon, a rendu hier ses arrêtés dans l'action intentée au nom du département à MM. Lefebvre et Ghislain, entrepreneurs.

Par deux jugements distincts, le Conseil de Préfecture adoptant les conclusions de la majorité des experts, a condamné : M. Lefebvre à restituer la somme de 1566 fr. 78 et aux frais, et vu la bonne foi les intérêts ne devront courir qu'à partir du jour où a été déposé le mémoire introductif d'instance ; et M. Ghislain à la restitution d'une somme de 24.830 fr. 47 c., aux frais et aux intérêts à partir du jour du paiement.

Les experts dissidents dont les rapports concluaient énergiquement en faveur des entrepreneurs étaient, dans l'affaire Ghislain, M. Laurenge père, de Lille, et, dans l'affaire Lefebvre, M. Decroos, agent voyer en retraite.

On nous annonce que MM. Lefebvre et Ghislain vont se pourvoir devant le Conseil d'Etat. On peut donc considérer le procès comme encore pendant.

LES MANŒUVRES
de garnison

EN ROUTE

Pont-à-Marcq, 8 heures 30. — Aujourd'hui ont commencé les manœuvres dites de garnison que M. le Ministre de la guerre a, dit-on, l'intention de renouveler fréquemment, pour habituer aux formations de combat les soldats que la nouvelle loi retiendra dorénavant sous les drapeaux un temps très restreint.

Au départ des troupes de Lille une foule relativement nombreuse, vu l'heure matinale, était massée le long du parcours et surtout à la porte de Douai, point initial de la colonne.

Pour faciliter la mission qu'ils ont à remplir, les deux escadrons du 19e chasseurs à cheval se sont mis en route vers cinq heures précédant de quelques kilomètres le reste de la colonne.

A 6 heures moins vingt minutes le 16e bataillon de chasseurs à pied précédé de ses éclaireurs quittait la caserne Vandamme escorté par un grand nombre de nos concitoyens.

Les petits vitriers venaient à peine de franchir les fortifications que le 43e arrivait, précédé de sa musique.

A 6 heures précises toute la garnison avait quitté la ville et la colonne s'échelonnait sur la route nationale de Lille à Douai.

Le ciel gris et le brouillard bornant l'horizon des immenses champs qui bordent cette route monotone rendaient les soldats quelque peu taciturnes.

De Lille à Pont-à-Marcq — parcours allégrement supporté par toute la colonne—nous n'avons pas entendu un seul de ces chants de casernes dont le rythme cadencé fait paraître l'étape moins longue et moins fatigante.

En traversant Ennetières la fanfare des chasseurs a joué un de ses morceaux vibrants qui rendraient des jambes aux culs-de-jatte. Inutile de dire que les cultivateurs avaient tous abandonné les champs pour voir passer la troupe.

Les vélocipédistes militaires ne manquaient pas d'exciter leur curiosité et leur admiration.

Après plusieurs haltes pendant lesquelles les cantines sont saccagées nous arrivons à Pont-à-Marcq.

Ici encore la joyeuse fanfare des petits chasseurs se fait entendre ; le 43e à la grande surprise des habitants, traverse ce chef-lieu de canton sans un roulement de tambour, sans une sonnerie de clairon. Les Pont-à-Marquois ne lui pardonneront pas cela.

LES CANTONNEMENTS

A CAPPELLE

Templeuve, 11 heures. — La colonne ne s'est pas arrêtée à Pont-à-Marcq et s'est immédiatement dirigée sur Cappelle où sont cantonnés chasseurs à cheval et chasseurs à pied qui font service d'avant-postes.

Tandis que le 43e enfourche auprès de la Croisette un chemin départemental qui se dirige sur Templeuve, le 16e chasseurs gagne Cappelle.

Il est dix heures environ quand les soldats forment les faisceaux dans une superbe avenue qui précède le château de M. D. avocat.

Malheureusement en cet endroit charmant ombragé de grands arbres touffus, le bois est assez difficile à trouver et on n'arrive que très difficilement à faire la soupe.

M. Christiany de Ravarau, commandant est logé chez le maire de la commune M. Poutrain.

Immédiatement les officiers se mettent à table pour déjeuner car ils doivent à onze heures former les grand'gardes.

A TEMPLEUVE

Aux accents de son excellente musique le 43e fait son entrée à Templeuve à 10 h. 35.

C'est la ducasse et dans les rues la foule est énorme. Tous les habitants sont endimanchés et les soldats remarquent que les femmes sont charmantes.

Arrivé sur la place de l'Eglise le régiment s'arrête et immédiatement il est procédé à la répartition des logements et des vivres.

M. le colonel Jacquey quoique directeur de la première colonne d'opération n'en reste pas moins le chef du 43e.

A ce titre après avoir assuré le logement et la nourriture de ses hommes il leur adresse dès l'arrivée un ordre du jour ainsi conçu :

Le colonel compte sur le bon esprit du 43e pour montrer aux habitants de Templeuve l'exemple de la conduite, de la tenue et de la discipline. »

Et il ajoute : « tout soldat pris en faute sera puni de prison. »

Nous sommes bien certains que cette menace restera sans effet, les soldats du 43e s'étant partout et toujours distingués par leur excellente attitude.

LES POSITIONS

Templeuve, 12 heures. — Le 43e reste cantonné dans la petite ville de Templeuve en toute sécurité, car il y a là à proximité les petits chasseurs qui veillent.

A peine ont-ils eu le temps de casser une croûte que le commandant vient donner ordre de placer les grand'gardes.

Il s'agit de protéger les trois routes que l'ennemi, arrivant de Valenciennes, peut prendre pour se diriger sur Lille dont il est censé préparer l'investissement. Les 1re et 3e compagnies reçoivent l'ordre d'aller occuper en avant de Cappelle à la côte 49, la Ricarderie et la Coquerie, appuyées à gauche sur la ligne du chemin de fer de Lille à Orchies dont toute la voie est surveillée.

La ligne d'avant-postes restera ainsi installée à moins de surprise, jusqu'à neuf heures du soir.

Engagement de cavalerie

Orchies, 1 heure après-midi. — Pendant que le 16e bataillon de chasseurs prenait ses positions, les chasseurs à cheval faisant le service de découverte poussaient une pointe hardie en arrière d'Orchies et fournissaient ainsi le premier engagement des manœuvres sinon le plus émouvant.

Les cuirassiers de la 2e colonne portant le manchon blanc entraient dans Beuvry et prenaient la route de Saint-Amand à Orchies, lorsque arrivés près de la pannerie Delemer et de la poterie d'Orchies ils se trouvèrent en présence du 19e chasseurs à cheval. Ceux-ci qui avaient pris deux routes parallèles cernaient les cavaliers de la deuxième colonne.

Ils se précipitèrent comme une trombe sur les cuirassiers qui, se voyant perdus, jugèrent prudent de reculer à bride abattue.

Ils ne s'avouaient pas vaincus cependant, car un moment après ils revenaient à la rescousse et il y eut parmi les spectateurs un moment de vive émotion.

En effet, les deux escadrons, chasseurs et cuirassiers, arrivaient l'un sur l'autre avec un roulement de tonnerre, les sabres, les casques et les cuirasses jetant des éclairs au milieu de cette mêlée terrifiante.

On eut pu croire qu'un choc terrible allait se produire mais arrivés à environ vingt mètres l'un de l'autre les escadrons s'arrêtèrent : un nouvel élément venait d'entrer en scène : l'avant-garde du 127e venait porter secours aux cuirassiers.

Un blessé et un prisonnier

Orchies, 2 heures. — Les cuirassiers ont ramené à Orchies un brigadier de chasseurs à cheval tout penaud qu'ils avaient fait prisonnier.

A côté de cet incident amusant nous avons malheureusement à signaler un malheur : Un chasseur à cheval, pendant une charge, a été désarçonné et piétiné par son cheval. Transporté à Auchy dans une ferme il y a reçu les soins les plus touchants de la part des habitants. mais le major a interdit le moindre mouvement et le blessé sera obligé de rester jusqu'à guérison dans la maison hospitalière où il est soigné.

L'ARTILLERIE

Les batteries du 27e d'artillerie parties de Douai sont arrivées à Templeuve d'un côté et à Orchies de l'autre vers 11 heures 1/2 du matin. Les canons ont été dans les deux villes parqués devant la gare.

A ORCHIES

L'animation à Orchies a été grande aujourd'hui quoique la plupart des soldats soient cantonnés dans les environs. Il y a dans la ville les cuirassiers, l'artillerie et une partie du 127e.

Un concert

Templeuve, 5 soir.— La musique du 43e a donné un concert de 4 à 5 heures sur la place de l'Eglise au milieu d'une foule énorme qui a fait fête au régiment.

Ce soir, quoique certains officiers craignent une surprise, il est probable que tout le monde dormira paisiblement mais demain matin à cinq heures branle-bas général et grande bataille probablement aux environs d'Auchy.

M. le général de Chauvenet a établi son quartier général à l'Hôtel du Nouveau-Monde à Orchies.

LA SOIRÉE

Orchies, 6 h. soir. — L'accident dont nous rendons compte plus haut, n'aura sans doute pas les conséquences graves que l'on supposait.

Le chasseur blessé n'a pas de lésions internes et son rétablissement est une affaire de quelques jours.

Un conflit

Un conflit s'est élevé ce soir entre le maire d'Orchies et l'autorité militaire à l'occasion de la distribution des billets de logement.

A ce sujet, le maire d'Orchies a fait publier l'avis suivant, en réponse aux observations du colonel du 127e :

« Le Maire d'Orchies informe ses concitoyens que l'autorité militaire a voulu faire elle-même le cantonnement des troupes pour les journées des 23 et 24, qu'elle n'a pas voulu tenir compte des billets de logement disposés à l'avance par les soins de la mairie et que de ce fait il y aura des habitants qui seront logés bien que ne devant pas l'être. »

Le maire,
HERBO.

La Journée de Mercredi.

Voici quelles sont les instructions données pour la journée de mercredi.

Troisième bataillon d'avant-garde : Départ à 3 heures 50 afin d'occuper les avant-postes entre Auchy-Bersée.

Position d'attente.

Chronique locale
ROUBAIX

Les drames de la misère

Une mère qui tente de se jeter dans le canal avec ses deux enfants

Il est des circonstances dans la vie où le cœur humain est pris d'une grande pitié pour les souffrances physiques et morales qu'endurent les malheureux quand la misère, l'affreuse misère noire, les étreint, et leur font commettre des actes criminels dans un moment de désespoir et plus souvent de folie.

C'est un drame de la misère que nous avons à relater aujourd'hui, et la malheureuse, qui a tenté de se faire mourir avec ses deux jeunes enfants, sans être folle, peut-être classée dans la catégorie des irresponsables.

Voici les faits :

Lundi soir, vers 5 h., le garde Descamps vit entrer dans le cimetière une femme paraissant âgée de 35 à 40 ans, tenant par la main deux enfants, l'aînée une fille, âgée de sept ans et un petit garçon de quatre ans et demi.

Elle s'assit sur un banc de l'Allée n° 1. puis quelques instants après elle s'éloigna seule.

Le garde l'arrêta au passage et l'interrogea car il lui semblait étrange qu'elle abandonnât ainsi ses enfants. La pauvre femme ne répondit rien et, retournant sur ses pas, reprit les deux bébés et quitta le cimetière en se dirigeant vers Wattrelos.

Une demi-heure plus tard, l'agent Descamps fut prévenu par une dame Verslippe, qu'une femme, accompagnée de deux enfants avait voulu se jeter dans le canal entre le pont de Wattrelos et celui de la rue Ampère ; mais que n'ayant pu réussir, elle était partie chez son beau-frère dans la Grande Rue.

La dame Verslippe raconta ensuite à M. Chauveau, commissaire de police, qu'il y a quelques jours elle avait déjà remarqué cette malheureuse, qui se nomme Julie Goslinck, âgée de 37 ans, lessiveuse, née à Berghem (Belgique), veuve avec trois enfants de M. Vandeputte, dans un estaminet voisin du cimetière.

Elle se plaignait de sa misère et se disait décidée d'en finir avec la vie.

L'agent Descamps se mit à la recherche de cette mère, on la retrouva chez son beau-frère, cabaretier, Grande-Rue ; il la conduisit devant M. Chauveau, commissaire de police du quatrième arrondissement.

La malheureuse avait les yeux hagards et l'air affolée ; elle se plaignit que le pain manquait à la maison et que la misère l'avait poussée à commettre cet acte de désespoir. Voilà une véritable occasion de faire une bonne œuvre.

Comité lainier de Roubaix. — Parmi ceux qui ont suivi avec quelque attention les péripéties de la lutte, encore incomplètement achevée, pour la franchise de la laine, il n'est personne qui n'ait remarqué et apprécié l'attitude de l'honorable M. Jules Méline, soit dans les délibérations intérieures de la Commission des Douanes, soit à la séance publique du 2 juin. Il est d'autre part établi que si le président de la Commission des Douanes n'a pas craint de se séparer, dans la circonstance, de ceux qui jusqu'à la fin ont persisté à réclamer les Droits, c'est qu'une visite attentive à quelques-uns des principaux établissements de Roubaix, au début de l'année 1890, et des conférences étendues avec des représentants autorisés de la fabrique et du négoce, lui avaient créé une conviction fondée sur l'observation des faits et désormais inébranlable.

Aussi les lecteurs de ce journal apprendront-ils avec satisfaction que le bureau du Comité lainier de Roubaix a cru devoir adresser une lettre officielle de remerciements à M. Méline et à M. Lepoutre que l'opinion publique associera, elle aussi, dans un commun sentiment de reconnaissance.

Les accidents. — *Rue du Tilleul.* — M. Jules Vandersmissen, cabaretier, âgé de 66 ans, demeurant rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, rentrait chez lui dans la nuit de lundi à mardi, vers deux heures.

En montant se coucher, il fit un faux pas sur l'escalier et tomba, se faisant une grave blessure à la tête.

M. le docteur Delannoy mandé immédiatement, vint prodiguer ses soins au blessé et constata qu'il avait une plaie grave au cuir chevelu.

Après un premier pansement, Vandersmissen a été transporté à l'hôpital.

Rue Descartes. — C'est dans le magasin des produits chimiques de M. Vandecrux, que ce second accident s'est produit.

Vers six heures du soir, le domestique venait de rentrer son camion dans la cour, et l'on avait dételé les deux chevaux afin que l'on puisse procéder au déchargement du véhicule. Tout à coup la chute d'un fût occasionna un grand bruit ; les chevaux prirent peur et s'enfuirent ; un ouvrier tisserand, M. Adolphe Willebrouck, âgé de 47 ans, voulut arrêter les animaux, il s'élança à leur tête, mais il fut renversé et reçut de l'un d'eux un coup de pied sur le crâne.

Tandis que les domestiques transportaient le blessé dans un estaminet, un passant allait chercher un médecin. M. le docteur Lepers arriva bientôt et après avoir donné les premiers soins à Willebrouck, celui-ci fut reconduit à son domicile, rue de la Perche.

L'un de ces deux chevaux s'était déjà emporté à une heure et demie. Après avoir parcouru les rues des Arts et de l'Industrie, il a été arrêté rue d'Isly.

Rue Bernard.— Lundi après-midi, vers une heure et demie, Mme Mayeux, cabaretière, passait rue Bernard, lorsqu'elle reçut sur la tête une pierre qui avait été lancée par le jeune Achille Bockxtael, âgé de neuf ans, qui se trouvait assis sur la tablette de la fenêtre du premier étage. Après avoir reçu quelques soins, elle a pu retourner chez elle, rue Monge. Mme Mayeux est âgée de 54 ans.

Une rixe rue d'Avelghem. — Une rixe a éclaté lundi après-midi, vers cinq heures et demie, rue d'Avelghem, en face de l'estaminet Vanzinque, entre les nommés Victor Masquelier, homme de peine âgé de 25 ans, demeurant rue du Tilleul, impasse Ingouville, et Henri Vandaele, débourreur, âgé de 24 ans, demeurant rue Voltaire.

Les coups de poing pleuvaient drus lorsque les agents Wauquier et Descamps arrivèrent et mirent fin à la lutte en dressant une contravention à la charge de chacun des adversaires.

Intimidation et menace.— Lundi soir, vers 9 heures 1/2, trois individus inconnus entrèrent boulevard de Strasbourg à l'estaminet tenu par Mme Irma Mertens, et lui demandèrent 5 fr. à prêter jusqu'au lendemain.

La cabaretière ayant refusé de leur donner cette somme, les individus menacèrent de tout briser.

Deux agents de police arrivèrent à temps pour les mettre en fuite.

Un cabaret mis au pillage rue Saint-Maurice.— Il nous paraît intéressant d'ajouter quelques nouveaux renseignements sur cette affaire, que nous avons racontée hier, et qui a causé dans le quartier de la Fosse-aux-Chênes une certaine émotion.

Le cabaret du Garçon Brasseur, où s'est produit la scène de violence que nous avons relatée, est tenu par une femme nommée Deleu. Quand les individus arrêtés sont entrés dans l'estaminet, deux consommateurs les nommés Henri Casteur et Félix Opsomer y étaient déjà attablés.

Ils ne s'occupèrent nullement des nouveaux venus qui s'installèrent devant le comptoir. Au moment de payer leurs consommations, dont le montant s'élevait à 1 fr. 25, ils injurièrent Marie Deleu, c'est alors que M. Henri Casteur et M. Félix Opsomer prirent fait et cause pour la cabaretière ; mal leur en prit, verres et pots leur furent jetés à la tête, en outre Opsomer reçut un violent coup de casse tête sur l'œil.

La bagarre continua jusqu'à ce que le comptoir, l'étagère, les tables et chaises ne présentèrent plus qu'un amoncellement de débris.

Les forcenés prirent la fuite et se réfugièrent dans le cabaret Palandre, rue des Fondeurs.

C'est alors que les agents Dujardin et Caulier, qui avaient été prévenus, se présentèrent chez ce dernier, qui fit mine de s'opposer à leur entrée, mais ils passèrent outre.

Les malfaiteurs consentirent à suivre les agents, rue St-Maurice, mais sur les lieux de leurs exploits, ils refusèrent de répondre aux questions qu'on leur posait, puis se mirent à frapper les agents.

Deux autres agents, Brouillard et Leclercq, vinrent porter secours à leurs collègues et on put enfin se rendre maître de ces forcenés.

L'anarchiste Vercruysse était absolument ivre lorsqu'il a rencontré les agents conduisant les individus.

Les agents repoussèrent Vercruysse et le prièrent de s'éloigner ; ce n'est que lorsqu'il vint sous les fenêtres du commissariat, faire du tapage et occasionnant un rassemblement que M. Herlin, le fit arrêter.

Hier, mardi, il ne se souvenait plus de rien. Il a été relâché.

Accident au peignage Motte. — Hier après midi un ouvrier plafondeur était occupé à un travail à l'établissement Motte, rue d'Avelghem et était monté sur une échelle, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de cinq mètres sur le sol.

Relevé par ses camarades, on constata qu'il portait plusieurs contusions graves aux reins.

Il a été transporté à l'Hôpital.

Un sauvetage. — Avant-hier, un comptable M. Jules Sauvage, âgé de 22 ans, demeurant quai de Calais, passait le long du canal près du pont de la République, lorsqu'il aperçut un homme qui venait de tomber à l'eau. Il se porta immédiatement à son secours et réussit à le retirer sain et sauf. Cet homme est M. Camille Pollet, demeure à l'estaminet de la Nouvelle Aventure.

Il en a été quitte pour un bain froid.

Les sociétés qui naissent. — M. le Préfet du Nord vient d'autoriser la formation d'une nouvelle société qui prend pour titre l'*Union des Tompettes Roubaisiennes* et a son siège Boulevard de Mulhouse, chez M. Emile Ménart.

TOURCOING

AUX NÉGOCIANTS EN BLOUSSES

La Chambre syndicale des courtiers vient d'adresser la lettre suivante à M. Léon Salembien président du syndicat des négociants en blousses et déchets :

Tourcoing, 16 juin 1891.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honorée lettre du 13 courant, et de la liste de protestation qui l'accompagnait, communication en a été donnée à la compagnie des courtiers dans une réunion tenue ce jour.

Nous apprécions, croyez-le bien, vos inquiétudes très légitimes, et nous tiendrons compte de cette protestation provoquée par l'initiative un peu prématurée de quelques-uns de nos collègues.

Nos intérêts sont connexes, et ce serait folie que de les considérer comme rivaux, vous êtes le principal élément de nos ventes périodiques et nous tenons à conserver votre précieux concours.

Ces ventes établies depuis nombre d'années déjà, sont un point de ralliement pour les acheteurs étrangers, qui une fois sur notre place, ne s'en tiennent pas aux affaires de la vente publique ; leur séjour chez nous est donc profitable à tous. Nous tenons à maintenir ces ventes et à leur donner toute l'importance qu'elles peuvent comporter ; nous n'en augmenterons pas le nombre avant que la nécessité en soit bien reconnue.

Il ne faut pas perdre de vue cependant, que le courtier n'est qu'un intermédiaire qui ne peut refuser le concours de son ministère, mais la Chambre syndicale aura toujours à cœur de sauvegarder les intérêts généraux de votre commerce, et ne tolèrera que ce qui ne pourra être refusé.

Nous sommes sensibles à l'engagement que prennent les signataires de la protestation de réserver à nos ventes du pays, toutes les blousses et déchets de production française, et veuillez croire que par réciprocité nous nous montrerons toujours soucieux de leurs intérêts et ne ferons de ventes publiques, que ce qu'il en faudra pour maintenir notre centre producteur au rang qui lui est dû sur le marché linier.

Veuillez agréer, etc.

Emile DESTOMBES.

Une rixe grave. — Le hameau de la Bourgogne, à une portée de fusil de la frontière, a été mis en émoi lundi soir, par une rixe de la plus haute gravité qui a éclaté entre deux individus.

Voici les faits : Vers neuf heures, le sieur Pierre Cornille, âgé de 29 ans, tisserand, né à Ascq, se trouvait avec un ami à l'estaminet ayant pour enseigne *à la Bourgogne*, quand y entra le nommé Honoré Gheysens, 22 ans, né à Gheluwe (Belgique), domestique à la ferme de la Bourgogne. Ce dernier était déjà assez fortement pris de boisson.

Sur les entrefaites la fillette de Cornille vint prévenir son père qu'il devait venir « que le souper était prêt. »

Gheysens s'adressant à l'enfant lui dit : « Et pour moi, il n'y a pas à souper à ta maison ? »

L'enfant répondit : Non ! C'est seulement pour mon papa.

Alors Gheysens s'emparant d'une chope presque pleine qui se trouvait sur une table, lança le contenu à la figure de la fillette.

Evidemment le père ne fût pas satisfait et adressa des reproches à Gheysens qui les prit très mal. Une violente discussion s'engagea et les deux hommes en vinrent aux mains. Cornille plus fort que son adversaire — qui est cependant très robuste — le terrassa et lui porta plusieurs coups dont un notamment sur l'œil gauche qui fit une forte blessure.

Gheysens s'étant relevé partit droit à la ferme, située en face, et revint armé d'un énorme bâton comme on se sert pour porter les tonneaux. Il se dirigea vers Cornille qui se trouvait à ce moment dans la rue et lui en porta successivement quatre coups si violents sur la tête, que le bâton cependant très solide se brisa par le milieu.

Cornille était tombé sur le sol, littéralement assommé est baignant dans son sang. On le releva et on le transporta à l'estaminet d'abord, et ensuite à son domicile et on lui prodigua des soins empressés.

La nommée Angèle Delannoy, qui vit maritalement avec Cornille, qui est veuf, accourut prévenir la police.

Informé de ce qui s'était passé, M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement, se transporta immédiatement sur les lieux pour instruire l'affaire, et rechercher Ghexsens, qui fut trouvé dans une dépendance de la ferme.

Il était environ 2 heures 1/2 quand le prisonnier fût amené au dépôt et écroué. Nous avons dit qu'il avait reçu lui-même des coups qui ont déterminé des blessures. Il a la face meurtrie et l'œil épouvantable à voir. M. le docteur Brunet, a visité Cornille et Gheysens. Pour le premier l'incapacité de travail sera très longue. Elle sera de huit jours environ pour Gheysens. Ce dernier sera transféré à Lille.

Outrage et rébellion. — Lundi vers deux heures de l'après-midi, le nommé Joseph Mathon, 29 ans, lisseur, né à Ascq, demeurant rue de la Potente, se trouvait en état d'ivresse en face sa demeure et interpellait grossièrement les passants.

Le garde-champêtre Flipo intervint et tenta de calmer l'ivrogne qui lui débita tout un chapelet d'injures.

Le garde s'empara de Mathon et l'emmena au dépôt, non sans mal, car sur tout le parcours, près de 3 kilomètres il se rebella furieusement cherchant à donner des coups de poing.

Mathon a été interrogé hier par M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement et sera aujourd'hui transféré à Lille. Il est marié et père de quatre enfants.

Ses antécédents [illegible] sont assez favorables.

Double accident. — Hier, vers onze heures du matin, le sieur Renard-Rottée, était occupé au nettoyage d'une lanterne à gaz, rue du Moulin-Fagot, et se trouvait monté au sommet d'une échelle qui reposait sur le bord du trottoir. En face de l'estaminet Delespaul stationnait la voiture de M J.-B. Montagne, marchand de légumes, au Chême Houpline. Celui-ci, au moment de se remettre en route prit son cheval par la bride et voulut le faire tourner sur place.

Le derrière de la voiture vint accrocher l'échelle du gazier, qui fût précipité sur le sol, pendant que l'échelle s'abattait sur une vieille femme, Mme Sophie Serbrunys, âgée de 66 ans, qui passait à ce moment, tenant un jeune enfant sur le bras, et un autre par la main. La pauvre femme fût très sérieusement blessée. Le cuir chevelu a été touché sur une large place : les enfants n'ont aucun mal Mme Serbrunys, qui habite Gosselier [Belgique], était venu passer quelques jours chez sa fille, qui habite cour Duvillier, rue du Moulin-Fagot. C'est là qu'elle a été transportée.

M. le docteur Desrumeaux a été appelé à lui prodiguer ses soins. L'état de la vieille femme est grave. Quant à M. Rottée, il se plaint de contusions sans gravité aux reins.

Une jeune fille cruellement mordue par un chien. — Les chiens les plus inoffensifs n'aiment pas être tracassés lorsqu'ils mangent, surtout quand ils sont en possession d'un os.

C'est ainsi que Mlle Julie Minjean, âgée de 18 ans, servante chez M. Duhamel, négociant en laines, rue Winoc-Chocquel, a été cruellement *mordue hier, vers 4 heures, par le chien de son* patron, un superbe danois de grande taille.

L'animal qui était dans la cuisine rongeait un os, quand la jeune servante sachant combien il était doux d'ordinaire, lui donna un petit coup sur la queue.

Le chien se retourna furieux et se précipita sur la pauvre fille qu'il mordit profondément aux deux bras. Epouvantée, la jeune servante chercha à s'enfuir par la fenêtre. Dans sa précipitation elle brisa une vitre et avec les éclats se fit des blessures dans le dos. Après un premier pansement, elle a été admise à l'HôtelDieu.

Le chien a été visité par M. Ansar, vétérinaire, qui n'a constaté chez lui aucune symptôme. Néanmoins l'animal a été mis en observation pour une huitaine de jours.

Arrestation pour agression. — Nous avons relaté hier l'agression nocturne dont a été victime dimanche soir, M. Henri Maes, monteur de chaînes, chez M. Dumortier.

Une arrestation a été opérée relativement à cette affaire ; c'est celle du nommé Jules Dubrulle, 17 ans, tisserand, demeurant au Jambon.

Il sera transféré aujourd'hui à Lille.

La foudre. — Pendant l'orage qui a éclaté hier soir, sur notre ville, la foudre est tombée sur deux des maisons Delbecque, à la Malsence.

Ces deux maisons, portant les numéros 14 et 16, sont habitées : la première, par la veuve Callens, la seconde par une famille d'ouvriers.

La cheminée commune aux deux maisons a été presque entièrement démolie. Le fluide a percé un trou dans l'angle de la cheminée qui passe par la mansarde et a dû ressortir par la tabatière entr'ouverte.

Les personnes qui se trouvaient dans les maisons ont été saisies d'épouvante, mais elles en ont heureusement été quittes pour la peur.

La suie de la cheminée a été projetée violemment dans la pièce du bas, enveloppant la famille dans un nuage de poussière noire.

Jeu de boule à la platine. — Dimanche prochain, 28 juin, une grande partie de boule à la platine aura lieu chez M. Cyrille Scalbert, estaminet « Au Maurien, » 51, rue Verte, à Tourcoing.

425 francs en espèces seront donnés en prix.

La bouloire étant couverte, la partie ne sera pas remise en cas de mauvais temps.

Pour le règlement consulté les affiches.

Roncq. — Une section d'élite de la société la « Jeunesse du Blanc-Four » s'est rendue au concours international de gymnastique qui a eu lieu dimanche à Mons.

Le 5e prix (médaille de vermeil grand module et couronne d'or) a été remporté par M. Cyrille Holvoet.

Ce concours individuel qui avait lieu en division unique était très important car il y avait à lutter contre nombre de gymnastes reconnus les plus forts de la région aussi la société la « Jeunesse du Blanc-Four » peut être fière de son succès.

Dans sa dernière réunion, la société a décidé que la fête de gymnastique qui doit avoir lieu pour l'inauguration, serait fixée au 30 août prochain.

WATTRELOS

Conseil municipal. — Les membres du Conseil municipal sont convoqués pour jeudi 25 juin, à 5 heures. — Contrairement aux habitudes prises par nos édiles, la séance commencera à cinq heures très précises.

Nous donnerons demain l'ordre du jour de cette séance.

WASQUEHAL

Un noyé. — Hier matin, vers onze heures et demie, MM. Emile Delvallée, éclusier à l'écluse n° 3 bis, et Wanin, garde champêtre, ont retiré du canal, près de la route du Noir-Bonnet, le cadavre d'un individu.

M. le docteur Jacquart fit les constatations d'usage, après quoi le cadavre fut transporté à la morgue.

Dans l'après-midi, il a été reconnu par M. Pays, marchand de légumes, comme étant celui de son domestique, disparu depuis quelques jours. C'est un nommé Clément Foucart, âgé de 29 ans, né à Ellezèles (Belgique) 18 janvier 1862.

Depuis longtemps déjà, Foucart était au service de M. Pays de qui il était très estimé.

Foucart avait une très bonne conduite ; il était parvenu à mettre de côté quelques économies et jouissait ainsi d'une certaine aisance.

Dans l'une des poches du noyé, on a retrouvé un porte-monnaie contenant deux francs quarant-cinq et une montre en argent dont les aiguilles marquaient 12 h. 35.

Ne lui connaissant pas de parents à Wasquehal, M. le maire a immédiatement télégraphié à la mairie d'Ellezèles pour demander l'acte de naissance du défunt. M. le maire d'Ellezèles a fait savoir qu'il ne pouvait prévenir la famille, le père étant parti depuis un certain temps pour la France.

LE NORD

UN CRIME A ARMENTIÈRES

Une femme étranglée par son mari

La ville d'Armentières vient d'être mise en émoi par la découverte d'un assassinat commis dans le quartier des Prés Duhem.

Dans l'après-dîner de dimanche, le nommé René Blieck, âgé de 35 ans et demi, terrassier et logeur, demeurant rue du Nord, 77, a tué sa femme, Lucie Talon, âgée de 37 ans.

La découverte du crime

Depuis plusieurs années, les époux Blieck-Talon vivaient en fort mauvaise intelligence et de violentes scènes éclataient toutes les semaines dans le ménage.

Dans le courant de la semaine dernière, à la suite d'une vive altercation, René Blieck se rendit à la Mairie et demanda son changement de domicile pour Lens. La femme déclara aux voisins qu'elle ne le suivrait pas.

Intrigués de ne plus la voir vaquer aux soins de son ménage depuis dimanche vers midi, les voisins conçurent des soupçons et en firent part à la police.

Mardi matin, vers huit heures et demie, M. Salomez, commissaire de police et M. Payement, inspecteur, se dirigèrent vers la rue du Nord pour contrôler les bruits qui circulaient dans le public.

Chemin faisant, dans la rue de Dunkerque, ces messieurs rencontrèrent Blieck, qui se rendait, leur dit-il, chez son boulanger, pour le payer.

Ils lui enjoignirent l'ordre de les suivre et pénétrèrent dans la maison en passant par la cour de chez M. Cyrille Deloux, boucher, la porte de la maison Blieck étant fermée et celui-ci disant qu'il n'avait pas la clef.

Pendant que le commissaire interrogeait René Blieck, l'inspecteur de police se mit à fouiller toutes les pièces de la maison.

N'ayant rien trouvé d'anormal au grenier, au premier étage et au rez-de-chaussée, M. Payement résolut de poursuivre ses investigations jusque dans la cave. Sans éprouver la moindre émotion, René Blieck désigna l'endroit où elle se trouvait et souleva lui-même la trappe qui avait été clouée.

Arrivé au bas de l'escalier, l'inspecteur de police ne put réprimer un mouvement de frayeur : il venait de marcher sur le cadavre Blieck, de la femme.

Il remonta vivement dans la pièce du rez-de-chaussée où se tenait l'inculpé et, à brûle-pourpoint lui annonça son horrible trouvaille.

René Blieck reçut cette nouvelle sans la moindre émotion et se contenta de protester contre l'accusation qui fut portée aussitôt contre lui.

La victime

Après avoir fait garder à vue le prévenu, M. Payement descendit de nouveau dans la cave afin de continuer les constatations.

A cinquante centimètres de la dernière marche de l'escalier de la cave gisait le cadavre de la victime.

Le corps de la malheureuse ne présentait pas de traces apparentes de lutte. L'assassinée se trouvait étendue sur le dos, les jupons relevés jusqu'aux fesses, la jambe gauche arcboutée sur le sol, les cuisses et la jambe droite noircies, le pied droit déchaussé, les bras à demi ouverts et les mains crispées à la hauteur des hanches. Un simple filet de sang sortait de la bouche et de l'oreille droite ; une légère plaie déchirait la tempe gauche. Elle avait le cou enserré dans une courroie de cuir, qui en faisait deux fois le tour.

Le crime

Pendant que l'assassin était conduit au poste de police, le commissaire et l'inspecteur cherchèrent à reconstituer la scène du meurtre.

D'après les déclarations des deux voisins de René Blieck, M. Cyrille Deloup, boucher et Julien Fagart, vacher, l'assassinat aurait été commis dimanche vers une heure et demie de l'après-midi.

En effet à ce moment, ils entendirent le bruit d'une vive querelle suivi d'un bruit sourd, probablement celui produit par la chute du cadavre sur le plancher.

Voici maintenant de quelle façon le meurtrier a dû accomplir son forfait.

Le ménage dînait quand, dans le cours de la dispute que nous venons de mentionner, l'homme s'arma d'un instrument contondant, un marteau probablement, et en porta un violent coup à sa femme dans la région temporale gauche.

Bien qu'assommée la femme tomba sur le côté gauche sans proférer le moindre appel.

L'assassin pour achever son œuvre se rua alors sur sa victime, lui passa une lanière de cuir autour du cou et l'étrangla.

Le coup fait, il traîna le cadavre jusqu'à l'entrée de la cave et l'y précipita.

Après cela, l'homme prit la précaution de clouer la trappe de la cave, puis alla faire, le plus tranquillement du monde, estaminet au « Faisan-Doré », tenu par M. Vandamme.

Après le crime

Dans la journée de lundi, avec un cynisme révoltant, René Blieck annonça aux voisins que sa femme l'avait abandonné et dit qu'il allait conduire ses deux enfants, un garçon de 10 ans et une fille de 7 ans 1/2, chez un de ses parents, demeurant à Lille, M. Selosse, marbrier, rue de Flandre, 96.

Avant de prendre le train, il paya aux deux enfants, qui ont peut-être été les témoins de cette scène criminelle, des vêtements et diverses friandises.

Interrogé à plusieurs reprises pour savoir où se trouvaient ses enfants, l'assassin a toujours répondu d'une manière évasive : « ils sont bien ».

La descente du parquet

Avisé par M. le commissaire de police, le Parquet de Lille, représenté par M. Guillemin, substitut du procureur et M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Hache, est descendu à Armentières par le train de 4 heures 10.

Ces messieurs, accompagnés de M. le maire et de la police, se sont rendus avec l'inculpé sur les lieux du crime.

Malgré les preuves accablantes relevées à sa charge, malgré le rapport verbal de M. le docteur Dubar, concluant à une mort par strangulation, René Blieck nie être l'auteur du meurtre.

Le cadavre de la victime a été transporté à la morgue de l'hôpital, où il sera examiné par M. *le docteur Castiaux, médecin légiste.*

Le parquet et l'assassin sont partis à Lille par le train de 6 h. 54.

L'emploi du temps de l'accusé

René Blieck, quand on l'interrogea sur l'emploi de son temps, a déclaré qu'il s'était couché le dimanche soir avec ses deux enfants, d'assez bonne heure et qu'il s'était levé lundi, vers 9 heures du matin.

Après s'être occupé chez lui jusqu'à 11 heures, il est allé chercher des friandises et des vêtements pour ses enfants ; puis vers une heure et demie il confia sa petite fille à son voisin, M. Fagard en disant qu'il allait conduire son garçon Henri à Lille, chez un oncle à sa femme et qu'il viendrait rechercher sa fille et son mobilier pour se rendre à Lens où il allait être occupé chez M. Blanchard, café de la Petite Vitesse.

Il revint vers sept heures et demie du soir chercher sa petite fille Lucie et reprit avec elle la direction de Lille, où il a couché. Il en est reparti hier matin et a été arrêté à Armentières, comme on l'a vu plus haut.

Les charges accablantes.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, la petite Lucie Blieck, tandis qu'elle était chez M. Fagard, aurait dit à une de ses jeunes amies que son père avait cloué l'entrée de la cave et qu'il avait expressément défendu à ses enfants d'y aller.

M. Fagard, l'ayant entendu, a trouvé ce procédé bizarre et s'est rendu dans la maison de Blieck, avec l'autre voisin, M. Deloux.

Ils ont en effet constaté que la trappe de la cave était enclouée ; ils ont essayé de la soulever ; mais, vis-à-vis de la résistance qu'ils ont éprouvée, ils ont renoncé à pousser plus loin leurs investigations.

Les enfants sont bien à Lille

Aussitôt rentrés, nous nous sommes présenté chez M. Selosse, marbrier, rue de Flandre, 96, où l'assassin disait avoir conduit ses deux enfants, dans la journée de lundi.

La surprise de l'oncle. — Nous lui apprenons le crime.

M. Louis Selosse, âgé de 65 ans, à qui nous avons parlé, ignorait encore le drame sanglant qui s'était déroulé à Armentières, aussi c'est avec une stupéfaction facile à comprendre qu'il a appris la nouvelle.

— « Je ne peux pas en revenir, nous a-t-il dit ! Il est venu lundi vers trois heures de l'après-midi tenant par la main son petit garçon. Comme j'étais au courant des scènes qui se passaient entre Blieck et sa femme je lui ai demandé : « Eh bien quoi ! il y a enco-